

Direction des Solidarités
Sous-Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

2026 DSOL 60 11 subventions de fonctionnement (1 074 814 €) et 1 subvention d'investissement (50 000 €) à 8 associations et une fondation pour des projets à destination de femmes isolées et de familles en situation de précarité et d'errance.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Face à l'urgence de la situation de précarité et/ou de rue de certaines femmes et familles, la Ville de Paris a développé et soutenu, ces dernières années, des dispositifs spécifiques articulant des actions d'accompagnement global, d'hébergement et de réponse aux besoins de première nécessité.

En 2026, 11% des personnes décomptées à la rue lors de la Nuit de la Solidarité étaient des femmes, soit une légère diminution par rapport à 2025 (14%). Toutefois, ce chiffre ne comprend pas le nombre important de femmes et familles en errance et sans-domicile qui ne sont pas visibles en rue, pour tenter de se protéger de certaines violences. Ainsi, ces publics doivent être pris en compte dans leur spécificité, notamment en proposant des dispositifs non-mixtes qui leur sont dédiés et où un cadre sécurisant peut être proposé.

Les dispositifs que cette délibération vise à soutenir proposent un accompagnement spécifique et inconditionnel à destination des femmes et familles qui en ont besoin. En plus des actions d'accueil, d'accompagnement social et de réponse aux besoins de première nécessité, certaines associations proposent un accompagnement spécifique en matière de santé, notamment gynécologique et psychique, et des actions telles que des dépistages et de la sensibilisation. La lutte contre la précarité menstruelle est également un enjeu majeur pour la santé publique et pour les femmes en situation de précarité. Pour renforcer l'estime de soi et la réinsertion des femmes, les projets d'accès aux soins de bien-être sont également un axe important. Ainsi, la Ville s'engage en faveur d'un accès inconditionnel aux protections menstruelles et soutient des actions de sensibilisation sur les enjeux de santé et bien-être des femmes précaires.

La municipalité parisienne défend également des projets d'hébergement, en co-financement avec les services de l'Etat, à destination des femmes victimes de violence, des familles monoparentales ou encore des familles roms.

La présente délibération vise donc à vous proposer de soutenir plusieurs projets associatifs à destination de femmes et familles en situation d'exclusion. Ces projets sont portés par les associations Aurore, Association pour le développement de la santé des femmes (ADSF), Règles élémentaires, Accueil Louise et Rosalie, Le Filon, le Camping-Care, le Centre d'action sociale protestant (CASP), la Fondation Armée du Salut et Coup de main.

Depuis 2007, l'association **Aurore** gère un centre d'hébergement de stabilisation (CHS), le CHS Suzanne Képès, permettant la mise à l'abri et l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et familiales. Ce centre d'hébergement comporte 17 logements, soit une capacité d'accueil de 34 places. En outre, la résidence sociale « Alix et Albert Jacquard », ouverte en juillet 2015, comprend 25 logements et vient compléter le dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Il est proposé d'accorder, au titre de 2026, deux subventions en fonctionnement (en reconduction) à l'association Aurore : 278 500 € pour le centre d'hébergement et de stabilisation Suzanne Képès, dans le cadre d'une convention annuelle, et 85 000 € pour la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, dans le cadre d'une convention annuelle.

L'association **Le Filon** créée le 11 octobre 2016 gère un accueil de jour destiné aux femmes précaires, et/ou victimes de violences en 2017. L'association mène également des campagnes de sensibilisation auprès du grand public en vue d'améliorer le regard sur les femmes en situation de pauvreté et vivants à la rue.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2026, une subvention en fonctionnement de 5 000 € à l'association Le Filon, dans le cadre d'une convention annuelle.

L'association **Louise et Rosalie** a ouvert en novembre 2020 un accueil de jour dans le 6^{ème} arrondissement de Paris pour accueillir les femmes en situation de rue et de grande précarité. Ce lieu peut accueillir une trentaine de femmes par jour et propose des prestations diverses propres à un accueil de jour : douches, laverie, espace repos, mais aussi des activités et animations.

Il est proposé d'accorder, au titre de 2026, une subvention de fonctionnement de 20 000 € (reconduction) dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2024-2026).

L'association **Règles élémentaires** lutte contre la précarité menstruelle en facilitant l'accès aux protections périodiques pour les plus démunies. Pour cela, l'association organise des collectes dans les supermarchés, des actions de sensibilisation ou encore des ateliers de formation et d'information auprès des acteurs du secteur AHI.

Il est proposé d'accorder, au titre de 2026, une subvention en fonctionnement de 30 000 € (en augmentation), dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2025-2027).

L'**ADSF** a mis en place des actions d'accueil et d'aller-vers pour faciliter l'accès aux soins des femmes les plus exclues. Ainsi, l'association a développé un dispositif d'équipes mobiles qui repose sur des professionnels de santé (sages-femmes, gynécologues, psychologues cliniciens, bénévoles paires). En parallèle, un accueil de jour dédié aux femmes en errance, avec ou sans enfant, a ouvert ses portes sur le Boulevard Barbès en octobre 2020 afin de leur offrir un lieu de répit, d'accompagnement et d'accès aux soins. Cet accueil de jour déménagera dans un autre local du 18^e arrondissement à compter de novembre 2025.

L'acquisition de deux vélos cargo électriques permettrait à l'association de transporter plus facilement et en plus grande quantité/ diversité des kits d'hygiène lors de ses maraudes ayant pour public les femmes en situation de grande précarité

Il est proposé d'accorder, au titre de 2026, deux subventions en fonctionnement (en reconduction) à l'ADSF pour ces deux dispositifs : 60 000 € pour les équipes mobiles et 60 000 € pour l'accueil de jour, dans le cadre de conventions pluriannuelles (2025-2027).

Il est également proposé d'accorder une subvention en investissement : 50 000 € dans le cadre du budget participatif 2025.

Depuis 2018, la **Fondation de l'Armée du Salut** a ouvert la « Cité des Dames », un lieu d'accueil de jour et de nuit réservé aux femmes à la rue, situé dans le 13^e arrondissement. Ce lieu d'accueil ouvert 7 jours sur 7, 24/24h, offre à des femmes en situation de grande précarité un espace de repos et un accompagnement global, autant sur le volet social que médical.

Il est proposé d'accorder, au titre de 2026, une subvention en fonctionnement de 278 558 €, dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2026-2028).

L'association **Le Camping-Care** créée le 16 février 2023, permet de favoriser l'accès à l'hygiène, à des soins de bien-être et des prestations de beauté, pour des femmes en situation de précarité. Ce projet a pour objectif de réhabiliter l'image des femmes en situation de rue, afin de favoriser une parenthèse bien-être et une meilleure réinsertion dans la société.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2026, une subvention en fonctionnement de 7 000 € à l'association Camping-Care, dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2026-2028).

Ouverte depuis 2010 et soutenue par la Ville depuis 2014, la résidence sociale « Championnet » gérée par le **CASP** comprend 22 logements meublés pouvant accueillir 22 femmes seules avec leur(s) enfant(s) (au maximum 55 personnes). Le projet de l'établissement est celui d'une résidence sociale

classique mais avec un axe spécifique relatif à l'accompagnement en matière de parentalité et un suivi social complet.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2026, une subvention de fonctionnement au CASP : 50 756 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2025-2027).

L'association **Emmaüs Coup de Main** créée en 1995, accompagne les familles hébergées de manière temporaire dans le logement social diffus pour favoriser l'accès à un logement pérenne. En réponse à l'appel à projets lancé par la collectivité parisienne et la DRIHL en 2017 pour l'accompagnement global des familles intracommunautaires, l'association Emmaüs Coup de Main a mis en œuvre le projet « Toti Impreuna » permettant aux familles hébergées d'acquérir un niveau d'autonomie propice à l'accès à un logement pérenne.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2026, une subvention de fonctionnement à l'association Coup de main de 200 000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2025-2027).

L'association **La Mie de Pain** créée en 1920, a pour objet de favoriser l'assistance morale et matérielle à toute personne démunie de ressources suffisantes. Lauréate du budget participatif en 2016 pour constituer et distribuer des kits « grand froid » et kits « canicule », l'association a bénéficié d'une subvention d'investissement à hauteur de 146 000 €, signée le 17 décembre 2021 pour une période de quatre ans. L'association n'a pas justifié à ce stade de la totalité des dépenses liées à cette subvention.

Afin de lui permettre de finaliser son action, il est proposé de prolonger par avenant la convention avec l'association La Mie de Pain pour une année supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris,